



ABCdaire
de l'éducation financière

La finance durable à la portée de tous

Vous êtes-vous déjà demandé :

- où allait l'argent que vous épargnez ?
- quels impacts ont les projets que vous financez ?
- comment contribuer mieux à la finance verte au service d'un développement durable ?

Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir comprendre comment est utilisé notre argent, pour savoir notamment s'il contribue à une société plus durable et plus éthique.

Mais qu'entendons-nous par durabilité dans le contexte du monde financier ?

Cette publication nous invite à nous familiariser avec les concepts de la finance « durable » ou encore « responsable ».

De la même manière que nous avons appris à devenir des consommateurs responsables, nous devons maintenant apprendre à devenir des épargnants et des investisseurs responsables.

Sommaire

01	La finance durable : c'est quoi ?	06
02	Quand parle-t-on de démarche durable ?	08
03	Comment intégrer le développement durable dans la finance ?	10
04	Les critères ESG	12
05	Qui sont les acteurs de la finance durable ?	14
06	Comment puis-je investir dans la finance durable ?	20
07	Comment choisir mon type d'investissement ?	24
08	Récapitulatif	26

01

La finance durable : c'est quoi ?

Le terme “finance durable” est étroitement lié au concept de “développement durable”

Le développement durable est un modèle de développement qui se préoccupe du futur, un mode d'organisation de notre société qui vise le long terme.

La définition officielle reprise lors du Sommet de la Terre de Rio évoque « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Cela signifie aussi que la finance doit intégrer des impératifs présents et futurs, comme :



la préservation de l'environnement



l'adoption d'un comportement éthique et



le respect des droits et valeurs humaines.

Sommet de la Terre de Rio

 Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 et marquée par l'adoption d'une déclaration de 27 principes précisant les droits et responsabilités des pays en matière de développement durable.

02

Quand parle-t-on de démarche durable ?

Lorsque les objectifs d'efficacité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement et des ressources naturelles se rejoignent nous nous inscrivons dans une démarche durable

Ces objectifs ont été renforcés en 2015 par le programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les 193 États de l'Organisation des Nations Unies et intitulé «Agenda 2030».

Cet agenda fixe 17 objectifs de développement durable et dessine ainsi la feuille de route de la transition vers un avenir meilleur et plus durable pour tous.



03

Comment intégrer le développement durable dans la finance ?

Chacun peut contribuer à sa façon au développement durable et y jouer un rôle

En tant que client d'une banque vous pouvez orienter vos choix d'investissements vers des entreprises ou des produits financiers répondant à des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance, dits « ESG » (pour : Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance).

L'ensemble de ces nouveaux comportements forme ce qu'on appelle la finance responsable ou l'« Investissement Socialement Responsable » (ISR).

Ces critères ESG, ou également « extra-financiers », viennent ainsi compléter les analyses basées sur des indicateurs uniquement financiers tel que l'analyse du compte de résultats, du bilan de l'entreprise.

04

Les critères ESG

Les critères ESG se composent de 3 catégories :



les critères environnementaux (E), tenant compte de l'impact sur la nature des activités des entreprises : en matière d'émissions de carbone, de protection de la biodiversité, des pollutions, etc.



les critères sociaux (S) évaluant l'impact humain, c'est-à-dire qui se focalisent sur les employés de l'entreprise, leurs compétences, les formations disponibles, etc., et l'analyse des impacts sur la société dans son ensemble, intégrant clients et fournisseurs.



les critères de gouvernance (G), assurant l'indépendance de l'organisation et du respect de ses obligations vis-à-vis des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont dirigées et contrôlées : l'indépendance du Conseil d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, les actions de lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, les règles éthiques et déontologiques, etc.

L'ensemble de ces critères permet d'évaluer la capacité des entreprises à agir de manière responsable vis-à-vis de leur environnement et de leurs parties prenantes, qu'il s'agisse des salariés, partenaires, sous-traitants ou clients et vis-à-vis de la société; et ainsi, d'associer leur performance financière à leurs impacts au niveau environnemental, social et sociétal.

05

Qui sont les acteurs de la finance durable ?

1) Les banques

En tant qu'intermédiaires financiers, les banques jouent un rôle majeur dans le conseil aux clients, l'offre de produits financiers responsables, le financement des particuliers, des entreprises et de l'économie dans son ensemble. En tant que colonne vertébrale du système financier, elles ont également la responsabilité de renforcer la stabilité du système en gérant leur exposition aux risques ESG significatifs.

Elles ont déjà initié des actions fortes, comme par exemple la réduction de leurs investissements et de l'octroi de prêts à des entreprises actives dans le domaine des énergies fossiles (dans l'industrie du charbon, ou dans des projets de mines et centrales thermiques).

Face à ce mouvement, les entreprises de ces secteurs sont contraintes de se tourner vers des sources de financement plus coûteuses ou sont obligées de suspendre leurs projets, voire de les abandonner, pour s'orienter vers des sources d'énergies renouvelables.

Mais ces efforts doivent se poursuivre pour couvrir les autres piliers de la démarche ESG, que sont le social et la gouvernance. Afin d'accompagner les banques souhaitant intégrer les critères environnementaux et sociaux dans leurs décisions d'affaires, l'ONU a adopté en septembre 2019 les « Principes pour une Banque Responsable ».



ALIGNEMENT

Nous alignerons notre stratégie commerciale sur les besoins des individus et les objectifs de la société, conformément aux Objectifs de Développement Durable, à l'Accord de Paris sur le Climat et aux cadres régionaux et nationaux pertinents.



IMPACTS & DEFINITION D'OBJECTIFS

Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant nos impacts négatifs sur les personnes et l'environnement en gérant les risques résultant de nos activités, produits et services. A cette fin, nous établirons et publierons des objectifs là où nous pouvons avoir les impacts les plus significatifs.

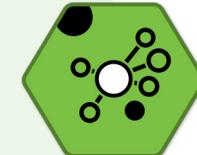


CLIENTS

Nous travaillerons de manière responsable avec nos clients pour encourager les pratiques durables et permettre des activités économiques créant une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

PARTIES PRENANTES

Nous consulterons, engagerons et établirons des partenariats de manière proactive et responsable avec les parties prenantes concernées pour atteindre les objectifs de la société.



GOUVERNANCE & CULTURE

Nous mettrons en œuvre notre engagement vis-à-vis de ces principes par le biais d'une gouvernance efficace et d'une culture de la banque responsable.



TRANSPARENCE & RESPONSABILITÉ

Nous évaluerons périodiquement notre mise en œuvre individuelle et collective de ces principes et serons transparents et responsables quant à nos impacts positifs et négatifs et notre contribution aux objectifs de la société.



2) Les investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels comme les fonds de pension, outil de l'épargne-retraite, et les compagnies d'assurance ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs épargnants et collectent des sommes très importantes.

Comment ? En incitant, notamment, les entreprises ou gestionnaires de fonds auxquels ils confient l'épargne de leurs clients à mesurer et à réduire l'empreinte carbone de leurs investissements.

Les sociétés de gestion de fonds d'investissement intègrent de plus en plus dans leurs stratégies les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des investissements qu'ils réalisent pour le compte de leurs clients et développent ainsi une palette de produits d'investissements ayant vocation à répondre aux ambitions de durabilité.

3) Les épargnants et investisseurs individuels

En tant que particulier, vous pouvez également mobiliser votre épargne vers des placements répondant à des enjeux de développement durable, en plus de la performance financière. Il existe des comptes, ou plan d'épargne, qui permettent de diriger son épargne vers des entreprises et projets dont les stratégies et objectifs considèrent la notion de responsabilité sociale et environnementale, ou portent la promesse d'un engagement supplémentaire en finançant des activités solidaires et/ou d'utilité publique.

06

Comment puis-je investir dans la finance durable ?

Si vous souhaitez participer au financement d'entreprises engagées dans des projets à forte utilité sociale ou environnementale, vous pouvez orienter vos choix vers, entre autres, quatre types d'investissements :

1. **L'achat de parts de fonds d'investissement** qui intègrent des critères ESG visant à sélectionner dans leurs portefeuilles des entreprises et produits financiers éthiques et durables.
2. **L'achat d'obligations « vertes » (*Green bonds, Social bonds ou Sustainable bonds*)** qui sont émises dans le but de financer des projets ou activités sélectionnés sur base de préoccupations environnementales, sociales ou de bonne gouvernance.
3. **L'achat direct d'actions** : en gérant vous-même votre portefeuille d'actions (ou par l'intermédiaire de votre conseiller en placements), vous pouvez sélectionner directement des entreprises qui se soucient de leurs impacts sur l'environnement et/ou la société. Les déclarations de performance extra-financière des entreprises permettent aux investisseurs de comprendre les engagements de responsabilité sociale des entreprises (RSE).
4. **Les plans d'épargne durables** : il s'agit de comptes dont les fonds déposés sont investis dans des entreprises durables.

Dicobanque

Actions

Part du capital d'une entreprise sous la forme d'un titre émis par les sociétés par actions. Un actionnaire est propriétaire d'une partie du capital de la société.

Pour les sociétés cotées, la valeur des actions s'établit sur le marché boursier. L'actionnaire reçoit des dividendes, c'est-à-dire une partie des bénéfices réalisés par la société.

Cotation

Formation du prix d'un titre en bourse.

Fonds de pension

Organismes établis par les entreprises du secteur privé et public gérant collectivement l'épargne de leurs employés afin qu'ils puissent bénéficier d'une rente viagère au moment de leur retraite, proportionnelle à leur contribution à l'épargne. Il s'agit ainsi d'un régime de retraite dit supplémentaire, géré par capitalisation.

Fonds d'investissement

Organismes regroupant l'argent de plusieurs investisseurs qu'un gestionnaire (de fonds) se charge d'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations, autres fonds d'investissement, etc.) en fonction des objectifs du fonds (stratégie d'investissement).

Obligations

Titre émis par une entreprise ou un État, qui représente une part d'un emprunt. Le détenteur d'une obligation est donc le prêteur de l'entité émettrice, dont il obtiendra un remboursement à son terme ainsi que des versements d'intérêts à des dates convenues. Le titre étant négociable en bourse, il peut être vendu par son détenteur avant son terme.

Obligations à impact social

Titres de créance ayant pour objectif le financement par des fonds privés d'actions sociales publiques spécifiques. Elles diffèrent des obligations sociales par le fait que l'organisme public émetteur confie à un fournisseur de services tiers la mise en œuvre d'une mission ou d'un programme social précis. Les fonds levés auprès des investisseurs privés permettent de financer le programme qui, en cas de succès, sont remboursés par l'organisme public (avec des intérêts en cas de dépassement des objectifs).

Dicobanque

Obligations bleues

Titres de créance ayant pour objectif le financement (ou refinancement) de projets au service de la préservation, la protection et la gestion durable des ressources maritimes.

La République des Seychelles fut la première à émettre une obligation bleue en 2018 pour financer la transition vers une gestion durable de son industrie halieutique.

Obligations durables

Titres de créance ayant pour objectif le financement (ou refinancement) de projets combinant objectifs sociaux et objectifs environnementaux.

Obligations sociales

Titres de créance ayant pour objectif le financement (ou refinancement) de projets générant un impact social positif sur une(des) population(s) cible(s) ou afin de remédier à un problème social particulier. Par exemple, il peut s'agir de financer la construction de logements sociaux ou l'accès à des infrastructures élémentaires comme l'eau potable ou la mobilité.

Obligations vertes (green bonds)

Titres de créance ayant pour objectif le financement (ou refinancement) de projets dits « verts » ou environnementaux (lutte contre le réchauffement climatique, soutien à la transition énergétique, protection de la biodiversité, installation de panneaux photovoltaïques ou développement d'infrastructures de transports faiblement émetteurs de gaz à effet de serre).

Rapport extra-financier

Ce type de rapport, émis en vue d'améliorer la transparence des activités d'une société, relate et illustre ses implications sociales, environnementales, et de gouvernance.

07

Comment choisir mon type d'investissement ?



Avant d'investir dans un placement durable, appuyez-vous sur les documents décrivant les caractéristiques des produits financiers ou sur des labels

Les produits d'investissement possédant un label attestent un contrôle indépendant des critères de durabilité.

Au Luxembourg, c'est l'agence de labellisation financière luxembourgeoise, LuxFLAG, qui est chargée d'attribuer ce type de labels.

Différents labels thématiques ont été développés :

- « **Microfinance** » : ce label concerne des fonds d'investissements qui ont pour but de favoriser les petits projets de nature sociale et/ou solidaire
- « **ESG** » : ce label concerne des fonds dont la stratégie est définie pour contribuer aux critères « ESG », c'est-à-dire qui contribuent de manière positive à l'environnement, au domaine social.
- Ou encore « **Climate Finance** », « **Environment** » et « **Green Bonds** », des investissements verts focalisés sur les enjeux d'environnement, de transition énergétique et de climat.



08

Récapitulatif

Allier finance responsable et transition vers un monde plus durable écologiquement et responsable socialement, c'est possible !

Vous avez vu que des solutions d'investissement responsable existent. À vous maintenant de participer à façonner le monde de demain, plus équitable et durable, en plaçant votre argent entre de bonnes mains.

2 points clé à retenir :

1. Commencez par vous interroger sur la manière d'investir votre argent
2. Intéressez-vous à l'usage qui est fait de votre argent, en demandant à vos banques et autres institutions financières d'être transparentes et d'offrir des solutions d'investissement qui contribuent à un développement durable, pour une société plus juste et une planète préservée.

Relevons ce défi ensemble, car nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la transition amorcée en matière de finance durable.



Découvrez notre cycle de vidéos
« la finance responsable, la
finance de demain »
<https://youtu.be/Wmy40j6YdJl>





ABCdaire

de l'éducation financière

Date de publication : 2021

Contact : info@suen.lu

Cette série de publications est éditée par la Fondation
ABBL pour l'éducation financière en collaboration avec
la Chambre du Commerce.

